

Fédération Wallonne des Services de Santé Mentale – FéWaSSM ASBL Siège social : rue des fusillés, 20 – 1340 Ottignies N° d'entreprise : 0680.919.907

Courriel: fewassm@gmail.com Site internet: www.fewassm.be

### **COMMISSION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE DU 07 février 2023**

PV

Présents: Anne-Catherine Gigot, Maryse Bosmans, Evelyne Dejardin, Audrey Sevrin, Anne Semaille

Vinciane Liesens, Christelle Vranken, Jean-Philippe Mathy, , Maryse Bosmans Tiffany Locquet

Excusés: Nathalie Nicolares, Richard Lejeune, Sophie Meunier, Pierre Muyemba

Animatrices: Laurence Antoine, Isabelle Cammarata et Emel Bergsoj

## 1. Approbation PV

Approuvé

## 2. ANM/ CCT-RTT/ EC

Courrier à envoyer à monsieur Hanck/DTF :

Un échange est organisé afin de recenser les points en attente d'éclaircissements de l'AViQ et à intégrer dans le courrier.

- 1. La clôture de la liquidation des décomptes 2021 n'est toujours pas arrivée pour certains SSM. Pourriez-vous expliquer aux SSM concernés la raison de ce retard qui les met dans des difficultés financières énormes.
- 2. La subvention de la 1ère avance 2023 sera-t-elle bien versée sur le compte des SSM pour au plus tard le 1er mars 2023 ?
- 3. Qu'en est-il des avances 2023 et des décomptes pour les justificatifs des emplois Get Up Wallonia 2020-2021 ?
- 4. Pourriez-vous envoyer les fiches pour la déclaration de créance et sur l'honneur à joindre pour le justificatif pour l'octroi de la prime exceptionnelle compensatoire relative à la RTT 2022 ?

- 5. Les arrêtés (article 3) précisent qu'il faut envoyer un dossier justificatif de la revalorisation barémique. Etant donné que nous n'avons pas reçu de tableau « type », chaque SSM vous enverra un tableau personnel pour le 01/03/2023.
- 6. Nous n'avons toujours pas reçu les arrêtés ministériels concernant ANM 2007-2009 et 2010-2011 pour les montants EC et formation. Nous devons justifier l'année 2022 pour le 31/03/2023. Il devient urgent de recevoir les arrêtés ministériels.
  - Rtt et embauche compensatoire

Bonne nouvelle : l'embauche compensatoire sera financée aux frais réels (au moment du décompte). L'avance se fera sur base d'un forfait. Le contrat doit être lié à la personne concernée par le RTT.

L'auto-remplacement est possible (sauf pour les TP, sans dépasser 32 heures max lorsque l'on a plus 60 ans, 34 heures lorsque l'on a plus de 58 ans et 36 heures lorsque l'on a plus de 55 ans) et un avenant doit être fait aussi. Ex : une personne de plus de 60 ans avec un contrat de 19h prestera 19h mais sera payée pour 22 heures. Les RTT sont calculées selon les semaines réellement prestées.

Ex : quand on est en vacances, la personne ne génère pas de RTT et c'est pareil si la personne est malade. Cela ne change rien pour le financement reçu ni pour l'embauche compensatoire.

Lorsqu'une personne est pensionnée mais continue à travailler sous contrat, les RTT ne tombent pas. Information à vérifier une fois que la CCT sera validée.

Contact avec la FASS : ils préparent un document plus simple afin d'expliquer la mise en application et, si nécessaire, une séance questions/réponses sera organisée.

! Ne pas oublier de remplir le questionnaire complémentaire envoyé par la FéWaSSM

#### 3. Décret et AGW:

- GT DT & psychiatres + DA du 23 janvier 2023
- PPL:

Les avis sont multiples :

- Cela n'a pas de sens étant donné que l'idée était de mettre les PPL en dehors des services teintés santé mentale.
- Au niveau financier, ça ne marche pas
- Les missions PPL et SSM ne sont pas les mêmes

#### 4. Tableau échéancier envoyé

Il a été parcouru en séance pour répondre aux questions et le compléter.

## 5. Courrier Crise énergétique

Aucun retour pour le moment concernant nos interpellations à ce sujet.

# 6. Divers et odj prochaine réunion :

- Visite surprise des inspectrices de l'AViQ dans un SSM. Elles ont fait la même chose avec un autre SSM.
- L'encodage épidémiologique a été envoyé dans certain SSM la semaine dernière. Chaque SSM doit exporter les données (sous un format spécifique) 2022.
- Prochaines dates confirmées : de 9h15 à 11h30
  - le mardi 7 mars
  - le mardi 28 mars
  - le mardi 25 avril
  - le mardi 6 juin

<u>Pour la CAF,</u>

Isabelle Cammarata, Laurence Antoine et Emel Bergsoj